

13 janvier 2022

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Renforcer la politique de proximité en faveur des personnes âgées».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie les 11 février et 29 avril 2021 sous la présidence de M. Didier Lyon et les 7 et 14 octobre 2021 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs travaux

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la forte croissance attendue du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans le canton. Selon les prévisions de l'OCSTAT, il faut compter une augmentation de 30% à l'horizon 2030 et de 80% à l'horizon 2050 pour les scénarios conservateurs;
- que le vieillissement de la population est un véritable enjeu pour la Ville de Genève;
- que l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées doivent être favorisées le plus longtemps possible;
- que la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteinte à la santé des personnes âgées doit être améliorée;
- que de nombreuses personnes âgées se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison de la cherté de la vie, de retraites très précaires et de l'isolement enduré;
- que l'ancrage dans le quartier joue un rôle phare dans la création d'un réseau;
- que la problématique du non-recours aux prestations sociales concerne également les personnes âgées en situation de vulnérabilité;

- la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, qui depuis le 1^{er} janvier 2017, au Chapitre III, article 4, alinéa 2, prévoit les éléments suivants:

Chapitre III Politique publique K (Personnes âgées)

Art. 4 Politique en faveur des personnes âgées

¹ La politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du canton et des communes.

Personnes à domicile – Tâches des communes

² Les communes sont exclusivement compétentes pour les tâches de proximité, à savoir:

- a) favoriser la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale;
- b) lutter contre leur isolement;
- c) les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du canton au sens de l'alinéa 5 du présent article;
- d) les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer une politique de proximité pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, coordonnée avec les centres de loisirs, les maisons de quartier, les espaces et associations de quartier;
- de promouvoir l'intégration des personnes âgées dans la vie locale en complétant l'offre existante à Cité Seniors par des activités d'animation proposées dans tous les quartiers de Genève;
- de faciliter la participation à des événements culturels (déplacement, billet, etc.) et repérer précocement les personnes vulnérables en mettant en place un accompagnement socioculturel;
- d'améliorer l'information des personnes âgées sur les offres existantes et l'orientation auprès des services compétents en renforçant les relais d'information.

Séance du 11 février 2021

Audition de M. Emmanuel Deonna, motionnaire

M. Deonna explique que le Canton a une prérogative forte dans ce domaine et que les motionnaires aimeraient que les communes s’y impliquent plus. L’un des gros enjeux avec le vieillissement de la population est la lutte contre l’isolement des personnes âgées, leur accompagnement dans les problèmes sociaux du quotidien et les problèmes de santé. Cité Seniors joue un rôle important pour la socialisation des seniors aux Pâquis, les personnes âgées peuvent y suivre des activités culturelles et sportives, mais il n’y a pas d’équivalent dans d’autres quartiers. Or on constate qu’il y a des seniors particulièrement isolés dans d’autres quartiers, notamment ceux issus de milieux ouvriers, qu’ils n’ont pas eu le temps d’apprendre le français et dans ce cas, seules certaines associations spécifiques jouent un rôle dans leur intégration. Il précise que le Covid a engendré de nouvelles problématiques, dramatiques pour certaines personnes âgées. Cette motion veut de manière générale pouvoir offrir plus en termes d’animation et d’activités aux personnes âgées, notamment en augmentant les interactions au niveau des maisons de quartier (MdQ). Un audit de la Cour des comptes a démontré que la Fondation genevoise pour l’animation socioculturelle (FASe) qui supervise les MdQ déploie une politique adressée majoritairement aux enfants et adolescents alors qu’elle déploie peu le lien des aînés avec les autres générations. La Ville devrait faire plus en matière de politique intergénérationnelle et toutes les MdQ devraient avoir la possibilité de développer des activités adressées aux personnes âgées, mais étant assaillies par des demandes visant la jeunesse, elles ne peuvent se saisir de cette question. De plus, pour les aînés les plus précaires et malgré les prestations complémentaires, le manque d’information sur leurs droits est aussi une problématique et les antennes sociales de proximité (qui travaillent avec les clubs d’aînés), les points info-services jouent un rôle d’information mais ne touchent que les personnes qui veulent s’informer. Les personnes isolées le restent en général et sans information sur leurs droits. Il ajoute qu’une politique pour soutenir les personnes âgées la nuit et le week-end devrait être mise en place car les plaintes par rapport au bruit reflètent un isolement et un sentiment d’inutilité de la part de populations qui devraient être entendues dans leurs besoins. Cette motion pousse la Ville à développer un service adressé aux personnes âgées de manière formelle (un équivalent du service social) et à développer une politique plus inclusive pour les personnes âgées.

Questions des commissaires

Une commissaire précise que l’antenne sociale de proximité de la Jonction-Plainpalais fait la coordination des aînés où tous les services et associations sont

réunis (Caritas, Pro Senectute, etc.) et ce de manière très active. Elle demande si ce n'est pas assez développé dans d'autres quartiers.

M. Deonna pense qu'il y a une présence rassurante et dynamique des antennes sociales de proximité et des points info-services, mais l'information ne passe pas à tous et il serait possible d'avoir plus de politiques proactives de la Ville en matière d'information sociale et de relais entre les différents acteurs parmi lesquels les MdQ devraient jouer un rôle beaucoup plus important dans l'intégration des personnes âgées.

Ladite commissaire demande si M. Deonna a des informations sur le club des aînés qui attire les personnes âgées vers certaines activités.

M. Deonna répond que la motion peut être amendée pour souligner le rôle d'acteurs qui pourraient être mis plus en valeur. Par exemple en mentionnant que les clubs d'aînés sont informés, qu'ils relaient l'information dans les quartiers, qu'ils ont le soutien d'antennes sociales de proximité, mais qu'il n'y en a pas dans tous les quartiers et qu'il faudrait en développer dans tous les quartiers en interaction avec les antennes sociales de proximité.

Une commissaire revient à la troisième invite qui parle de faciliter la participation à des événements culturels, etc. Ayant participé à une séance à la commission des arts et de la culture où M. Kanaan a fait remarquer que la Ville de Genève mettait des billets pour des spectacles à la disposition des aînés à des prix dérisoires pour autant qu'ils fassent partie d'une association telle l'Association de défense et de détente des retraités (AVIVO), elle aimerait savoir si dans les invites proposées, il y a aussi une mention du rôle de l'AVIVO pour communiquer et attirer les gens âgés. Par rapport à l'isolement, elle pense qu'il est particulièrement frappant à Champel où rien n'est développé pour les aînés. Elle demande si M. Deonna a étudié ce quartier.

M. Deonna répond qu'il n'a pas les chiffres sur Champel qui est un quartier bien plus mixte que ce que l'on peut imaginer et même parmi les personnes «aisées», d'autres problématiques peuvent surgir.

Il ajoute que pour la participation à des événements culturels l'AVIVO est particulièrement active à des prix préférentiels, mais si l'on n'est pas membre de l'association (comme pour d'autres clubs), il ne sait pas à quoi l'on a droit. Par ailleurs, avec le Covid s'ajoute le problème que tout doit se réorganiser à distance et tout se passe en ligne, ce qui peut être un frein de plus à la sociabilisation des personnes âgées.

Une commissaire est étonnée d'une partie des invites de cette motion car la gauche est en charge de l'action sociale de la Ville depuis un certain temps et les magistrats en charge ont toujours fait des bilans consciencieux et positifs. Elle

demande si les motionnaires ont constaté des lacunes ou des manquements dans ce domaine (pas forcément en lien avec le travail du département) qui les auraient poussés à rédiger ce texte.

M. Deonna ne croit pas que le fait de demander d'en faire plus soit le signe d'un manquement. Il pense qu'avoir des exigences élevées signifie aussi d'avoir des attentes que l'on estime réalisables. Par ailleurs, les motionnaires n'auraient pas osé déposer un tel texte en milieu de législature de peur qu'il soit mal pris par M^{me} Alder dont le bilan était excellent. Les facteurs structurels n'aident pas, la pauvreté et la précarité se concentrent dans les centres urbains en même temps que le vieillissement de la population s'accélère à un rythme qui a empêché la collectivité de prévoir des solutions tant en matière de finances que dans l'aspect humain. Les lois ne sont pas assez progressistes, bien que Genève ait développé et développe des programmes et des projets qui permettent une vraie intégration et une reconnaissance de ce que les individus peuvent apporter à la collectivité, notamment par leur participation à la vie associative.

Ladite commissaire demande si cette politique passerait par le renforcement des activités destinées aux personnes âgées dans les MdQ et par la création de clubs sociaux complètement dédiés aux personnes âgées en Ville sur le modèle de celui de la rive gauche.

M. Deonna répond que oui, c'est exactement l'idée. Il ajoute que l'un des problèmes est aussi le fossé digital, il est compliqué de s'offrir une vie culturelle sans maîtriser les outils informatiques. Tous les départements doivent travailler ensemble pour lutter contre ce fossé numérique afin de ne pas laisser les personnes âgées en marge d'un système qui se digitalise en mettant en place des programmes d'aide destinés aux aînés en plus de ce que le département de la transition numérique fait déjà.

Votes

Vote de l'audition de M^{me} Kitsos et de M. Schroft.

Par 15 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG, 3 PLR), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Vote de l'audition de la Plateforme des associations des aînés de Genève.

Par 15 oui (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 3 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 EàG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 29 avril 2021

Audition des responsables de la Plateforme des associations des aînés de Genève, M^{mes} Jacqueline Cramer, présidente, et Irina Ionita, secrétaire générale

M^{me} Cramer se présente. Elle est représentante de la plateforme qui est un collectif de plus de 45 associations membres qui œuvrent autour des personnes âgées. Ils ont un système avec des membres associatifs de la société civile mais aussi des observateurs, c'est-à-dire tous les gens qui œuvrent dans le réseau aînés et qui sont dans le public ou parapublic comme l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD). Leur principal objectif est de mettre les gens en lien et de partager les expériences de tout un chacun autour des personnes âgées. Cette association a été créée il y a quinze ans avec tous les ans des nouveaux membres qui les rejoignent. De plus, ils font en ce moment des vidéoconférences en plénière mais ont des commissions par thème, ce qui permet une réflexion à partir de préoccupations du terrain. Il existe au niveau de la ville une commission interdépartementale de la politique de la personne âgée non active depuis une année. Celle-ci avait été mise sur pied par M^{me} Alder et regroupe en temps normal des représentants de tous les départements. Plusieurs sujets sont discutés au sein de cette commission comme la mobilité, l'habitat ou la gérance immobilière. Cela a donc débouché ces derniers temps sur un guide seniors sur internet, et ce en lien avec les autorités de la Ville. Dans ce sens, la plateforme est en cours de création d'une cartographie dans l'idée de pouvoir proposer des collaborations entre professionnels et associations.

M^{me} Ionita ajoute que la plateforme a fait un travail qu'elle propose de découvrir sur le site officiel de la plateforme. En 2018, ils ont fait une enquête auprès des 45 communes genevoises pour savoir ce qu'elles faisaient pour les aînés car la plate-forme était soucieuse de savoir comment les communes articulaient les différents points qui leur incombent comme la question de l'information. Il a donc été relevé qu'une information cohérente pour les personnes âgées n'existe pas encore, d'où l'idée de la cartographie relevée par M^{me} Cramer et qui sortira prochainement. S'ensuit la question du rôle des «points infos» afin de pouvoir accéder à l'information mise à jour sans que les seniors appellent qui que ce soit.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il existe des actions dirigées vers les personnes âgées en précarité en dehors du réseau sanitaire.

M^{me} Cramer sait qu'il y a toujours des personnes qui ne sont pas informées pour de multiples raisons. A cet effet, ils sont en train de réaliser un projet pour la lutte contre l'isolement. Il s'agirait de mettre en réseau tous les partenaires d'un quartier comme la Poste ou la Migros afin qu'ils soient concernés s'ils ne voient plus leurs clients habituels et que ces derniers puissent intervenir.

M^{me} Ionita ajoute que la plateforme est d’abord en lien avec l’associatif et l’institutionnel en rapport avec les personnes âgées. De façon générale, la personne âgée ne les appelle pas directement et le guide des seniors de la Ville est donc censé répondre à cette préoccupation car il s’adresse à la personne âgée directement. Il y a d’ailleurs tout un onglet sur le site sur la question de la précarité.

Ladite commissaire demande ensuite s’ils ont une cartographie en rapport avec la problématique de la population où la précarité est plus importante dans des quartiers spécifiques.

M^{me} Ionita répond que le Centre d’analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE) fait des rapports tous les cinq ans avec un dernier présenté l’an passé où ils ont cartographié tous les quartiers avec un certain nombre d’indicateurs afin de savoir quel quartier est le plus défavorisé pour ensuite mettre sur pied des projets d’aide.

Elle demande quel type de démarche il est possible de faire pour que les personnes en droit puissent toucher leurs prestations complémentaires.

M^{me} Cramer répond que les démarches sont très compliquées et qu’en effet il n’y a pas directement des courriers qui sont envoyés aux personnes en âge de la retraite alors que ces dernières seraient en droit de toucher ces prestations. Il y a à cet effet beaucoup de services sociaux qui travaillent là-dessus.

Une commissaire a bien compris que les demandes pour les rentes complémentaires étaient très compliquées mais elle se demande si le Canton finance des organismes qui soutiennent et remplissent les demandes pour les aînés.

M^{me} Cramer répond que ce sont les aides sociales qui s’en occupent comme l’Hospice général. Il y a aussi la Loterie romande (LoRo) et la Chaîne du Bonheur. Il n’y a pas beaucoup de bénévoles qui le font mais plutôt des organismes spécialisés.

Elle demande ensuite comment certaines personnes âgées s’en sortent sans informatique.

M^{me} Ionita répond que la réponse est compliquée mais la plupart s’en sortent par la proximité d’une commune ou d’un quartier comme les «points infos» ou auprès des équipes de quartiers.

M^{me} Cramer ajoute que les équipes de quartier font un bon travail à ce niveau.

M^{me} Ionita précise aussi que c’est un outil de coordination.

Un commissaire demande s’il existe une liste de toutes les personnes âgées de plus de 65 ans.

M^{me} Cramer répond que la récolte d'information a effectivement évolué depuis la campagne canicule et la Ville détient désormais une liste.

M^{me} Ionita ajoute qu'il existe cependant une loi sur la protection des données, donc la liste est certes mise à jour auprès de l'office de la population mais elle est bloquée par cette loi. Elle est donc inutilisable pour des raisons de protection de la personne.

Un commissaire demande quelles seraient les mesures d'urgence à mettre en œuvre au plus vite.

M^{me} Cramer répond qu'une commission consultative des aînés manque car leur voix n'est pas assez écoutée. De façon plus générale dans la vie sociétale, la Ville devrait réagir car il manque leur écoute.

M^{me} Ionita ajoute que les seniors sont eux-mêmes préoccupés par le sort des plus jeunes générations, et c'est une des raisons pour lesquelles il faudrait aussi les écouter et écouter ce qu'ils ont à dire.

Un commissaire demande s'ils font le nécessaire au niveau des églises car les aînés y vont régulièrement.

M^{me} Ionita répond que l'église de Malagnou est impliquée mais il est vrai qu'ils n'ont pas de membres d'églises au sein de la plateforme. Ils réfléchiront plus à ce point au niveau de la proximité.

Un commissaire dit que le dénominateur commun des personnes âgées est le voisinage par le fait qu'elles habitent dans des appartements détenus par des bailleurs privés ou la Ville. Elle demande donc s'il existe un numéro d'aide aux personnes âgées fourni par la Ville au voisinage.

M^{me} Cramer répond que c'est tout à fait une voie possible pour atteindre les gens. Une expérience de ce type a été tentée aux Eaux Vives et faite de façon plus officielle actuellement dans la commune de Vernier.

M^{me} Ionita ajoute qu'il existe l'Association de locataires de la Gérance immobilière municipale (ALGIM) qui est très active dans ce domaine.

Elle demande si les concierges encore en place sont comptés dans le réseau de proximité.

M^{me} Cramer répond par l'affirmative et ajoute que la plateforme a participé à leur formation.

Un commissaire demande s'il y a quelqu'un qui coordonne les actions de quartiers et dans quel quartier ce système est développé.

M^{me} Ionita répond que ce système est assez développé à Champel en particulier car la question de l'isolation est apparue massivement à cet emplacement. Malheureusement le projet s'est arrêté et ils n'ont toujours pas réussi à le reprendre.

Concernant qui coordonne ces actions, elle n'a pas de réponse toute faite car c'est un projet élaboré avec tous les acteurs de quartiers et cela dépend du dynamisme et de la disponibilité de chacun.

Elle demande qui est responsable des seniors au niveau administratif.

M^{me} Cramer répond qu'il n'y a personne en particulier malheureusement.

Un commissaire se demande si cela ne serait pas une bonne idée au niveau des quartiers d'aider les aînés à utiliser les outils informatiques.

M^{me} Cramer répond que les jeunes sont très motivés pour aider mais c'est différent lorsque les seniors sont seuls chez eux devant un ordinateur.

Une commissaire demande si l'IMAD est un acteur actif à ce sujet.

M^{me} Cramer aimerait bien que l'IMAD puisse collaborer mais ce n'est pas le cas pour l'instant car leurs prestations sont chronométrées.

Séance du 7 octobre 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

M^{me} Kitsos excuse M. Schroft. Elle explique que cette politique est très importante car la problématique qu'elle aborde représente un défi pour les villes de manière générale avec une forte croissance attendue du nombre de personnes de plus de 65 ans. Les baby-boomers vont augmenter de manière importante l'âge des personnes à la retraite. Pour 2030, on s'attend à +25% de personnes de plus de 65 ans et à l'horizon 2050 à +80%. Cela représente des enjeux énormes à tous les échelons politiques. La société de la longue vie n'est pas seulement la longévité mais aussi l'intensité de la vie. La question de faire en sorte que les personnes vivent de belle manière cette tranche d'âge et de façon autonome le plus longtemps possible se pose donc. Pour ce faire, les villes ont une vraie responsabilité. La Ville de Genève a exprimé une volonté politique en 2014 qui a abouti en 2015 à un rapport, des principes et un plan d'action pour la législature 2015-2020. Ce rapport montre l'importance de la prise en compte de l'enjeu intergénérationnel ainsi que la dimension transversale de la problématique.

Le DCSS va retravailler sur ce plan d'action mais, pour l'heure, ce qui est fait par le département se décline en sept axes stratégiques qui se trouvent dans le plan d'action de 2015:

1. Mise en lien des acteurs genevois.
2. Information, accès aux prestations et promotion du «bien vieillir».
3. Mobilité et accessibilité physique.

4. Habitat.
5. Participation active et reconnaissance sociale.
6. Lutte contre l'isolement et l'exclusion.
7. Mise en réseau.

A l'intérieur de ces sept axes, nous avons déjà mené plusieurs actions. Nous pouvons citer:

- 1) La mise en lien des acteurs genevois: un travail conséquent est réalisé avec la Plateforme des aînés et Pro Senectute (dont le financement se fera via le Fonds intercommunal pour 2022. Pour 2023, il faudra voir si le FI se retire et si les communes devront financer cette subvention). Des projets sont aussi réalisés avec l'IMAD (prévention, nutrition, marches sportives, relais de fraîcheur, etc.).
- 2) L'information et l'accès aux prestations: le Guide des seniors existe depuis longtemps et en parallèle l'application Genève en poche a été lancée. C'est un projet très large, porté par le département de la culture et de la transition numérique. Le DCSS a travaillé spécifiquement sur la partie seniors en mettant en avant toutes les informations financières (sur les questions de santé, les prestations sociales), ainsi que les activités sportives, culturelles, de loisirs, les ateliers numériques, etc. Pour accompagner le lancement de cette application, le DCSS a mis en place des ateliers numériques et des conférences pour expliquer comment utiliser cette application. Elle précise que la fracture numérique existe plutôt autour de 80 ans.
- 3) Décentraliser les activités de Cité Seniors. Cela sera mis en œuvre dès le mois de janvier 2022 afin d'organiser des activités au sein des quartiers pour pallier les problèmes de mobilité et permettre aux personnes de créer un réseau là où ils vivent. L'idée n'est pas de mettre fin à Cité Seniors mais de profiter des structures déjà existantes dans des Espaces de quartier pour toucher les personnes au plus proche de chez elles.
- 4) Application Accès Plus. Cette application est large, c'est une information sur l'accessibilité des différents sites de la Ville (au sens large car elle concerne aussi les personnes en situation de handicap). 177 sites de la Ville ont été recensés et réunis sur un mapping en collaboration avec Pro Infirmis. L'idée est aussi de voir lesquels ont besoin d'être réaménagés pour être rendus accessibles et cette réflexion a lieu en commun avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) (elle cite l'exemple de l'état civil qui est actuellement au plan financier d'investissement (PFI). Les questions de mobilité dans les transports sont aussi un axe. La ligne 35 des Transports publics genevois (TPG) a été mise en marche par la Ville et reprise ensuite complètement par les TPG. La question de l'environnement urbain, qui est davantage de la compétence de M^{me} Perler, est aussi centrale. Elle vise

à améliorer la qualité des trottoirs, rénover les WC publics, améliorer l'éclairage, poser des bancs adaptés, etc. Ensuite, l'axe des transports privés pour seniors est abordé avec la Fondation Agir. Des choses pourraient être développées comme le système de navettes mis en place par la Croix-Rouge. Elle en a discuté avec la directrice.

- 5) L'habitat: des projets de logements intergénérationnels (avec restaurants, crèches, etc.) existent à Lancy par exemple et pourraient inspirer la Ville. Pour l'instant, le travail dans ce sens est réalisé avec le programme «1 h par m²» avec une subvention.
- 6) La question de la reconnaissance sociale: la Ville travaille sur les actions citoyennes via les antennes sociales de proximité et avec le soutien au bénévolat. Certains projets intergénérationnels sont réalisés avec des collégiens autour du smartphone par exemple. Le Plan Solidarité 65+ était aussi un projet intergénérationnel puisque c'était le Service de la jeunesse qui intervenait auprès des seniors pour des actions très spécifiques dans le cadre de la pandémie. Il y a aussi les Espaces de quartier, dont huit ont été complètement rénovés en 2016, qui constituent de très beaux lieux à disposition et qui seront optimisés pour des projets intergénérationnels dès janvier. Pour la lutte contre l'isolement, une multitude d'actions existent depuis longtemps comme le troc social, le plan canicule et un grand nombre de projets portés par énormément d'associations subventionnées et dont les locaux sont mis à disposition gratuitement.
- 7) La mise en réseau d'associations et partenaires au sein de projets participatifs et évolutifs.

M^{me} Kitsos pense qu'il faut déployer des mesures plus structurées et réaliser un travail interdépartemental qui permette de mettre en place des indicateurs et la systématisation des actions. Pour ce faire, elle a réalloué à l'interne un poste à 100% dédié à la politique de la longue vie. L'idée est de renforcer cette politique par un travail de coordination avec les autres départements. Pour l'instant, les personnes qui travaillent sur cette politique se trouvent à Cité Seniors et n'ont pas la possibilité ni le temps de faire accélérer la dynamique. Enfin, elle précise que des subventions permettent de financer des prix réduits pour les personnes au bénéfice de l'AVS via le Fonds Zell. Des prestations sociales sont aussi prévues pour les personnes en situation de précarité à l'âge de la retraite et les budgets sont augmentés chaque année depuis leur intégration par Guy-Olivier Segond.

Quant à la motion, elle estime qu'elle est fondamentale. Néanmoins, sur la question des tâches de la vie quotidienne, les communes et le Canton discutent actuellement de leurs responsabilités respectives. La Ville n'a pas les compétences de s'occuper des questions de santé ou de soins qui font partie des tâches de la vie quotidienne. Le Canton souhaiterait que les communes aillent à domicile effectuer des bilans d'autonomie, ce pour quoi elle n'a ni les compétences ni les ressources humaines ou financières.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quel coût représente la décentralisation de Cité Seniors, si ce seront des coûts constants et ce que cela représente en termes de ressources humaines.

M^{me} Kitsos répond qu'elle a l'intention de le faire à coûts constants puisque les lieux existent déjà. Il faut voir comment optimiser l'existant, restructurer les choses pour que les antennes sociales de proximité puissent intégrer un pourcentage de projets en journée (où il y a des temps creux) à destination des personnes âgées.

Une commissaire demande si une communication sera assortie à ce projet.

M^{me} Kitsos répond que oui. C'est pour cela qu'il faut que quelqu'un coordonne ce projet.

Elle demande dans quel délai elle imagine ce type d'actions.

M^{me} Kitsos répond qu'elle souhaite qu'ils aient déjà lieu en 2022, ce que ce poste supplémentaire permettra.

Une commissaire demande quelle est la proportion de personnes âgées entre 60 et 70 ans qui a recours à des activités offertes via les programmes seniors.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'a pas de chiffres mais qu'à Cité Seniors les gens participent parfois dès l'âge de 55 ans. Il faut donc adapter les activités en fonction des thématiques et des tranches d'âge. L'idée d'inscrire ces activités dans les quartiers est aussi de ne pas cibler exclusivement les seniors et de favoriser l'intergénérationnalité.

Elle demande si l'on peut imaginer avoir recours à du bénévolat de jeunes seniors qui pourraient éviter d'avoir recours à du personnel salarié.

M^{me} Kitsos pense que c'est une bonne idée et que cela peut favoriser l'engagement des seniors dans les activités. Le département travaille sur des partenariats possibles en s'inspirant de ce qui est fait ailleurs dans ce sens, mais ce travail pourra être fait de façon suivie par la personne qui occupera le poste supplémentaire réalloué.

Séance du 14 octobre 2021

Discussion et votes

Un commissaire du groupe des Vert-e-s propose un amendement: insérer à la deuxième invite, fin de la première ligne: «... *dans la vie locale en soutenant les associations actives dans ce domaine et en complétant l'offre existante...*».

Une commissaire du Parti libéral-radical remarque que cette motion a été déposée par M^{me} Kitsos qui est maintenant en charge du DCSS et elle n'est pas à l'aise à l'idée de lui dire ce qu'elle doit faire. Elle s'abstiendra lors du vote et tient à se concerter avec son groupe avant de se prononcer.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s répond qu'il trouve que voter des motions déposées par des magistrats avant leur prise de fonction leur permet de tenir leurs promesses électorales et leurs programmes politiques. Il estime que c'est une excellente idée après un an et demi de législature.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse vote l'amendement du commissaire du groupe des Vert-e-s.

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 1 PLR) et 2 abstentions (PLR), l'amendement est accepté.

La présidente demande si les groupes veulent prendre position.

Sans réponse, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse passe au vote de la motion M-1477.

Par 13 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC, 1 PLR) et 2 abstentions (PLR), la motion est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'élaborer une politique de proximité pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, coordonnée avec les centres de loisirs, les maisons de quartier, les espaces et associations de quartier;
- de promouvoir l'intégration des personnes âgées dans la vie locale en soutenant les associations actives dans ce domaine et en complétant l'offre existante à Cité Seniors par des activités d'animation proposées dans tous les quartiers de Genève;
- de faciliter la participation à des événements culturels (déplacement, billet, etc.) et repérer précocement les personnes vulnérables en mettant en place un accompagnement socioculturel;
- d'améliorer l'information des personnes âgées sur les offres existantes et l'orientation auprès des services compétents en renforçant les relais d'information.